

E. Tammisat

[ M. Guillaumond  
voir page 2 ]

Entretien avec M. Emile Verdon, de Tunis,  
le mercredi 4 novembre 1959, à 11 h.

M. Emile Verdon, qui se trouve en Suisse, vient me voir, comme il l'a fait ces dernières années, et procède à un tour d'horizon.

La situation économique en Tunisie s'aggrave rapidement. Le dinar tunisien est surévalué et la Tunisie aura de plus en plus de peine à exporter ses produits. Le Président Bourguiba est atteint de mégalomanie et dépense des sommes considérables pour ses besoins personnels.

L'Algérie doit être considérée comme perdue pour la France. Le Général de Gaulle n'avait peut-être pas d'autre solution que d'admettre l'autodétermination. Celle-ci signifie l'indépendance totale. La majorité des Algériens se prononcera, en effet, dans ce sens. D'ailleurs, depuis le 16 septembre, les troupes indigènes désertent, souvent par unités entières. Elles craignent des représailles le jour où l'Algérie serait dirigée par le FLN ou une autre organisation du même genre. Selon M. Verdon, l'évolution actuelle est due <sup>largement</sup> aux Américains, qui s'intéressent au pétrole du Sahara. Il y en a en quantité considérable, peut-être autant que dans tout le Proche-Orient. Le FLN est en réalité soutenu beaucoup plus par les Etats-Unis que par la Tunisie et le Maroc. Le Général de Gaulle se fait des illusions quand il pense qu'il pourra exploiter le pétrole du Sahara au profit de la France.

./.

Copie à P.



M. Verdon revient sur les affaires intéressant la Suisse dont il m'avait déjà entretenu l'an dernier.

M. Guillaume se donne sans doute de la peine, mais il ne s'impose pas et n'est pas à la hauteur de sa tâche. Les Suisses sont en général mécontents de lui. Il est maladroit. Ainsi cette année il a organisé sa réception du 1er août en même temps qu'avait lieu la fête de la colonie.

L'affaire Lugeon en est toujours au même point. Les autorités suisses ont commis l'erreur de la considérer comme une affaire contentieuse et de la traiter comme telle. Il s'agit d'une affaire de principe, dans laquelle on doit se comporter énergiquement. On ne peut pas discuter avec les Arabes. Quand on est dans son droit, il faut se montrer intransigeant.

Il y a une année et demie que M. Lugeon a été exproprié. Une expropriation ne peut avoir lieu, d'après le droit des gens, que contre paiement d'une indemnité. Il ne sert à rien d'ordonner des expertises. Celles-ci aboutiront à un enlisement de l'affaire. Le prestige de la Suisse est en jeu.

M. Verdon espère que nous ne conclurons pas de traité d'établissement avec la Tunisie ni ne placerons des capitaux dans ce pays sans que l'affaire Lugeon ait été réglée.

D'une manière générale, les Suisses en Tunisie sont beaucoup plus mal placés que les Français. Le Gouvernement de Paris s'occupe de ces derniers et verse aux Français qui doivent quitter la Tunisie une indemnité journalière et un capital de reconversion. On ne vient en aide aux Suisses qu'en leur accordant une assistance.

Il faut s'attendre qu'au cours des prochaines années, de nombreux Suisses devront quitter, les uns la Tunisie, les autres l'Algérie. On devrait se préoccuper de ce qu'on fera pour eux. Des prêts accordés rapidement peuvent leur rendre des services inestimables.

M. Verdon est très à l'aise pour m'exposer ce problème. Il n'a lui-même rien à revendiquer. Il devra sans doute quitter la Tunisie, mais il n'aura pas besoin d'être aidé.

M. Verdon insiste à différentes reprises pour le règlement de l'affaire Lugeon. Il affirme que tous les Suisses de l'Afrique du Nord suivent cette affaire de près. Une solution rapide s'impose.

M. F.